

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 04 AVRIL 2014

Date de convocation : 31/03/2014, d'affichage : 31/03/2014,

Conseillers en exercice : 15, présents : 15, votants : 15,

L'an deux mil quatorze, le 04 avril à 20 heures 00 minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur SOUPLY Patrick, Maire en exercice, qui a procédé à l'installation du nouveau conseil municipal, puis de Monsieur CHASSELON Jean-Claude, élu Maire.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **COCHENNEC** Audrey, **DE LE VALLÉE** Sandrine, **POULLE** Sophie, **SIROT** Isabelle, **TALON** Vanessa, **TREFFCON** Virginie, **CHASSELON** Jean-Claude, **DEBREYNE** Eric, **LETUPPE** Frédéric, **PARIZOT** Olivier, **POTIER** Bruno, **RENAUX** Jimmy, **SLOSARCZYK** Eric, **VAILLANT** Jean-Pierre, **VANDINI** Christophe,

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents excusés :

Avaient donné pouvoir :

M. PARIZOT Olivier a été élu secrétaire de séance.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur SOUPLY Patrick, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal ci-après cités : Mesdames et Messieurs COCHENNEC Audrey, DE LE VALLÉE Sandrine, POULLE Sophie, SIROT Isabelle, TALON Vanessa, TREFFCON Virginie, CHASSELON Jean-Claude, DEBREYNE Eric, LETUPPE Frédéric, PARIZOT Olivier, POTIER Bruno, RENAUX Jimmy, SLOSARCZYK Eric, VAILLANT Jean-Pierre, VANDINI Christophe, installés dans leurs fonctions.

M. PARIZOT Olivier a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE :

M. CHASSELON Jean-Claude (le plus âgé des membres présents du conseil municipal) a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Pour constituer le bureau électoral, le Conseil Municipal a choisi deux assesseurs : Mme POULLE Sophie et M. POTIER Bruno.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le vote du premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b. nombre de votants	:	15
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
d. nombre de suffrages exprimés	:	15
e. majorité absolue	:	8

ont obtenu : M. CHASSELON Jean-Claude : 12 voix,
Mme TREFFCON Virginie : 3 voix.

Monsieur CHASSELON Jean-Claude qui a obtenu 12 voix a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Monsieur le Maire a indiqué que la commune peut disposer de 4 adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 3 le nombre des adjoints au Maire de la commune de Muille-Villette.

Il a été ensuite procédé dans les mêmes formes que l'élection du Maire, et sous la présidence de M. CHASSELON Jean-Claude, aux élections suivantes :

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT :

Le vote du premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b. nombre de votants	:	15
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	1
d. nombre de suffrages exprimés	:	14
e. majorité absolue	:	8

ont obtenu : M. POTIER Bruno : 2 voix,
M. VAILLANT Jean-Pierre : 12 voix,

Monsieur VAILLANT Jean-Pierre qui a obtenu 12 voix a été proclamé 1^{er} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

M. VAILLANT Jean-Pierre sera le 1^{er} Adjoint délégué aux travaux, à la voirie et à l'environnement.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT :

Le vote du premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b. nombre de votants	:	15
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
d. nombre de suffrages exprimés	:	15
e. majorité absolue	:	8

a obtenu : M. POTIER Bruno : 15 voix,

Monsieur POTIER Bruno qui a obtenu 15 voix a été proclamé 2^{ème} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

M. POTIER Bruno sera le 2^{ème} Adjoint délégué aux finances.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT :

Le vote du premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b. nombre de votants	:	15
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	2
d. nombre de suffrages exprimés	:	13
e. majorité absolue	:	7

ont obtenu : Mme POULLE Sophie : 1 voix,
Mme SIROT Isabelle : 12 voix,

Madame SIROT Isabelle qui a obtenu 12 voix a été proclamée 3^{ème} adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

Mme SIROT Isabelle sera la 3^{ème} Adjointe déléguée aux affaires sociales et aux affaires scolaires.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Suite à son renouvellement et à son installation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place les différentes commissions communales ci-dessous pour le mandat à venir.

Monsieur le Maire souhaite que cinq ou six membres composent ces commissions pour la bonne tenue de celles ci.

Les commissions prévues sont donc les suivantes :

Commission des finances :

Membres : CHASSELON Jean-Claude, POTIER Bruno, POULLE Sophie, LETUPPE Frédéric, DEBREYNE Eric.

Commission des travaux, de la voirie et de l'environnement :

Membres : CHASSELON Jean-Claude, VAILLANT Jean-Pierre, POTIER Bruno, RENAUX Jimmy, SLOSARCZYK Eric, LETUPPE Frédéric.

Commission des affaires sociales et affaires scolaires :

Membres : CHASSELON Jean-Claude, SIROT Isabelle, TREFCON Virginie, TALON Vanessa, VANDINI Christophe, DE LE VALLÉE Sandrine, COCHENNEC Audrey, RENAUX Jimmy.

Commission de la communication en charge notamment du bulletin municipal :

Membres : CHASSELON Jean-Claude, TALON Vanessa, RENAUX Jimmy, TREFCON Virginie, COCHENNEC Audrey.

Commission des affaires culturelles, fêtes, sports et cérémonies :

Membres : CHASSELON Jean-Claude, SLOSARCZYK Eric, PARIZOT Olivier, DEBREYNE Eric, COCHENNEC Audrey.

Commission d'appel d'offres :

Président : CHASSELON Jean-Claude

Membres titulaires : VAILLANT Jean-Pierre, POTIER Bruno, DE LE VALLÉE Sandrine,

Membres suppléants : RENAUX Jimmy, VANDINI Christophe, LETUPPE Frédéric.

Centre Communal d'Action Sociale :

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement et à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de renouveler les membres du C.C.A.S. issus de l'assemblée municipale.

Il rappelle que le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune.

A l'unanimité, Mmes POULLE Sophie, TREFCON Virginie, DE LE VALLÉE Sandrine et SIROT Isabelle, ont été désignées pour représenter le Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale de Muille-Villette.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS :

Communauté de Communes du Pays Hamois :

Monsieur le Maire fait savoir que dans les communes de moins de 1000 habitants, les représentants de la commune au sein des conseils communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Ce sont donc Messieurs CHASSELON Jean-Claude, VAILLANT Jean-Pierre et POTIER Bruno qui sont désignés comme conseillers communautaires pour siéger au sein du conseil de la Communauté de Communes du Pays Hamois.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois :

Suite à son renouvellement et à son installation, le nouveau conseil municipal doit procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants qui représenteront la commune de Muille-Villette au sein du conseil syndical du Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois.

A l'unanimité,

Messieurs CHASSELON Jean-Claude et VAILLANT Jean-Pierre ont été désignés délégués titulaires,

Messieurs POTIER Bruno et VANDINI Christophe ont été désignés délégués suppléants,

Pour représenter la commune de Muille-Villette au sein du Conseil Syndical du Syndicat d'Assainissement du Pays Hamois.

Sivos de la Région de Péronne :

Suite à son renouvellement et à son installation, le nouveau Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du SIVOS de la Région de Péronne (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Région de Péronne).

A l'unanimité, M. LETUPPE Frédéric a été désigné délégué titulaire et M. CHASSELON Jean-Claude délégué suppléant, pour représenter la commune de Muille-Villette au sein du SIVOS de la Région de Péronne.

S.I.A.E.P. d'Eppeville /Esmerly-Hallon :

Suite à son renouvellement et à son installation, le nouveau Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du S.I.A.E.P. d'Eppeville/Esmerly-Hallon.

A l'unanimité, Messieurs CHASSELON Jean-Claude et VAILLANT Jean-Pierre ont été désignés délégués titulaires et Monsieur RENAUX Jimmy délégué suppléant, pour représenter la commune de Muille-Villette au sein du SIAEP d'Eppeville /Esmery-Hallon.

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE :

Pour ce qui concerne l'indemnité de fonction du Maire, il est proposé d'allouer cette indemnité au taux de 31% de l'indice brut 1015 (article L 2123-23 du CGCT pour les communes de 500 à 999 habitants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

décide de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux de 31% de l'indice brut 1015.

INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Pour ce qui concerne les indemnités de fonction des adjoints au Maire, il est proposé d'allouer cette indemnité au taux de 8,25% de l'indice brut 1015 (article L 2123-23 du CGCT pour les communes de 500 à 999 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de chaque adjoint au Maire au taux de 8,25% de l'indice brut 1015.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 21 heures 00 minutes.

Suivent les signatures.....